

# Pré-diagnostic et préconisation de gestion zone du « polder » Blainville-Sur-Mer

Période de validité : 2021 – 2026



Novembre 2021

## Association AVRIL

Natacha PANSIOT, technicienne zones humides et bocage  
L'Aquascole – 1 rue du Viquet  
50200 SAINT-PIERRE-DE-COUTANCES  
02.33.19.00.37



# Sommaire

Introduction.....	3
Contexte du site .....	4
Localisation de la parcelle .....	5
Méthodologie d’inventaires .....	6
Habitats, faune, flore du Polder .....	6
Cartographie des habitats .....	9
Légende des habitats.....	11
Les Fonctionnalités hydraulique du site .....	18
Préconisations de gestion .....	20
Proposition du tracé du sentier pour le publique .....	23
Cartographie des zones de gestion .....	24
Rétro-planning des actions à mener 1/2.....	26
Rétro-planning des actions à mener 2/2.....	27
Annexe 1 :.....	28

## Introduction

En hiver 2021, la commune de Blainville-sur-Mer a communiqué le souhait de travailler en partenariat avec l'Association AVRIL, pour la mise en place d'une gestion sur le site du « polder » pouvant intégrer un sentier pédestre, pour une ouverture au public.

Une pré-visite de terrain a été effectuée courant février 2021 avec Thierry Murlon maire adjoint, Gerald Lemonier élu, pour la présentation du site avec la technicienne Zones Humides et la directrice de l'association AVRIL.

Des passages ont été effectués du printemps jusqu'à cet hiver 2021, pour observer les fonctionnalités des différents habitats de ces milieux humides et repérer des espèces potentielles d'intérêts patrimoniales des sites. Les passages naturalistes serviront de support à l'élaboration de ce document. Celui-ci synthétise les actions de gestion à mener sur le terrain et la temporalité de la mise en œuvre des tâches à entreprendre. Dans ce document, chaque milieu sera détaillé pour une meilleure gestion et proposera une gestion adaptée à l'accueil de public de loisir.

## Contexte du site

La zone d'étude « le polder » fait environ 13ha35 en superficie, elle est située sur au nord-ouest la commune de Blainville-sur mer, dans la communauté de communes Coutances mer et bocage dans le département de la Manche. Elle se situe en arrière du littoral à moins d'1km de la mer. Cette zone est bordée par deux voies routières du côté ouest (la route touristique D651 avec une forte circulation) et côté est (la rue communale rue serpentine avec peu de circulation).

Cette zone est parcourue de différents canaux de drainage connectée avec le principal cours d'eau de la rivière du moulin de Gouville qui est limitrophe à la partie Ouest de la zone d'étude. Des masses d'eau sont aussi présentes et connectées au cours d'eau principal.

La partie la plus à l'ouest est répertoriée en ZNIEFF Continentale de type 1 (Identifiant national : 250008437), Le HAVRE DE BLAINVILLE-SUR-MER. Elle représente 2ha86 sur les 192ha1 de la ZNIEFF du Havre de Blainville-sur-Mer. La partie concernée est située au Sud-Ouest de la zone étude à la jonction des deux cours d'eau le ruet Ganne et la rivière du moulin de Gouville. Cette Zone Nationale d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique présente une grande diversité sur le plan ornithologique et botanique (plantes halophiles à hydrophiles). Ce zonage écologique n'entraîne aucune réglementation spécifique, c'est un outil d'aide décisionnel du point de vue de l'aménagement du territoire.

Une partie du polder est située en fond du havre. Il constitue un lieu d'escale, de repos et de nourrissage pour de nombreuses espèces de passereaux, d'anatidés, de limicoles et d'oiseaux marins durant l'hiver

La zone du sud-ouest de l'étude ne fait plus partie de la ZSC (zones spéciales de conservation) du site Natura 2000 FR2500080 « Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou », depuis la récente révision.



## Localisation de la parcelle

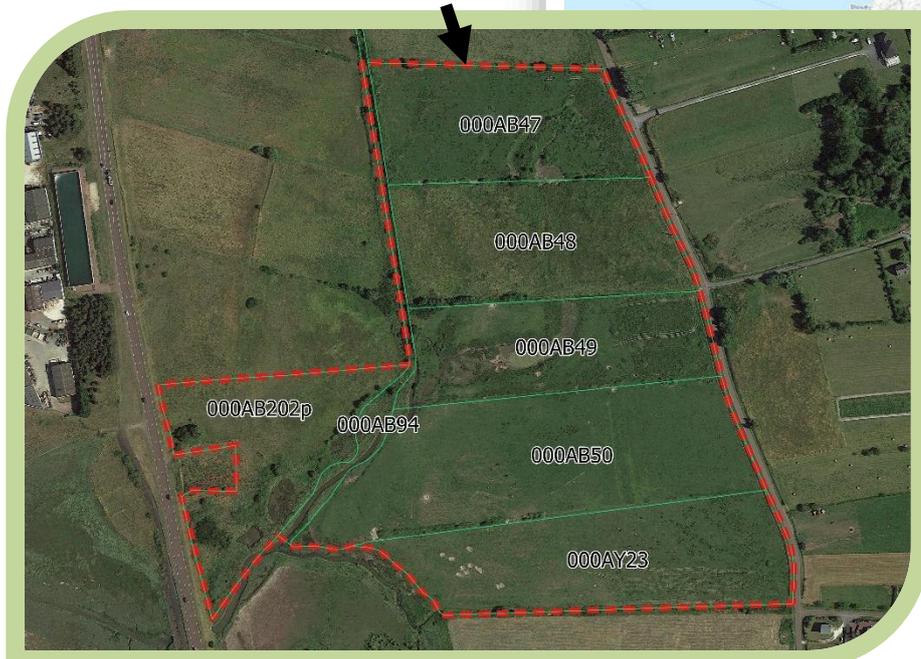
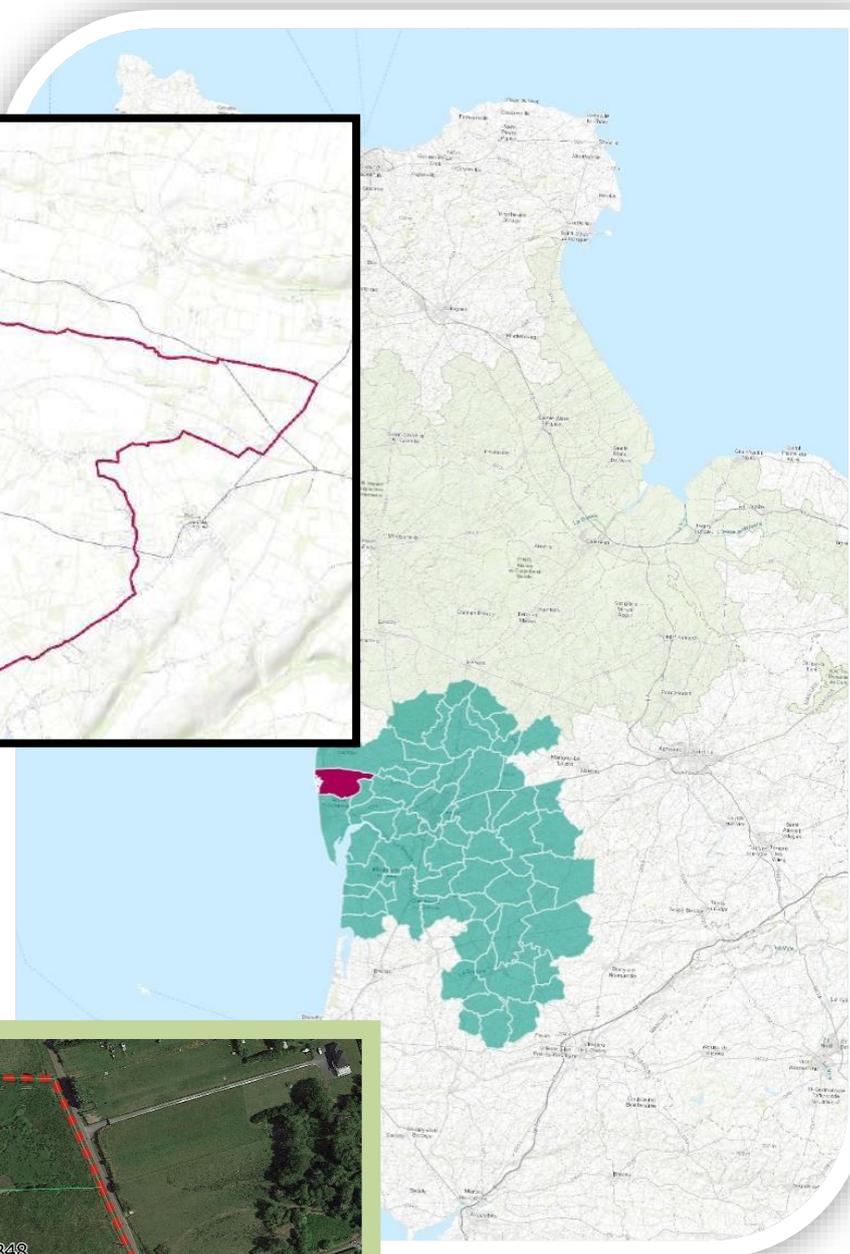
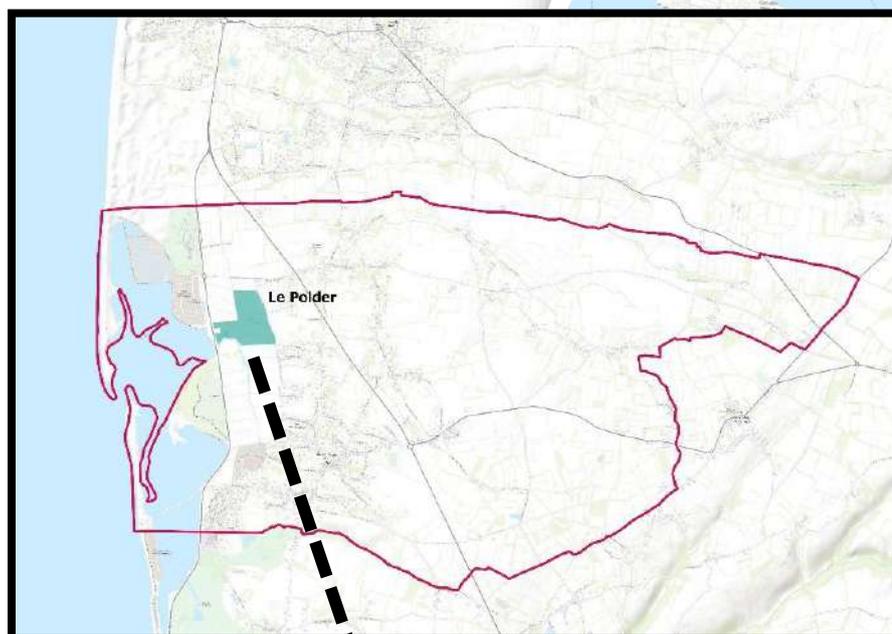
La zone d'étude concerne les parcelles cadastrales suivantes :

- AB47, AB48, AB49, AB50, AY23, AB202p.

Coordonnée centroïde GPS WGS84 :

49.07580108614638,

-1.5935973149154645



## Méthodologie d'inventaires

Les campagnes de terrain ont eu lieu en fin de printemps jusqu'à l'automne 2021. L'ensemble du site a été parcouru et les espèces rencontrées ont été identifiées à l'aide d'ouvrages scientifiques, tel que des clés dichotomiques en lien avec les différents taxons rencontrés. Les inventaires du site ne sont pas exhaustifs. Ils pourront s'affiner au cours des années de suivis et de gestion.

## Habitats, faune, flore du Polder

### Habitats :

Le polder est constitué majoritairement de prairies hydromorphes à mesophiles à grandes herbes, traversé par différents fossés de drainage, d'un cours d'eau, des masses d'eau, quelques linéaires de haies et de fourrés. Il a été identifié **13 habitats**, dont **8 habitats** eau douce et **3 habitats** eaux saumâtres. Ces **11 habitats** sont caractérisés comme milieux humides et sont protégés par la réglementation européenne et française.

Les milieux humides sont des endroits qui sont inondés toute l'année ou une partie de l'année (souvent l'hiver). Elle se caractérise :

- par sa végétation (jonc, cardamine des prés, salicaire, laïche...).
- par son sol hydromorphe, qui connaît des battements de nappe d'eau, avec un taux important de matière organique en surface et des tâches de rouille plus ou moins abondantes situées en dessous.

Les polders, les bords des rivières, les abords des étendues d'eau sont des milieux humides.

Ces milieux rendent de nombreux services à la nature et à nous.

Ils nous aident à faire face aux changements climatiques et à la pollution tout en préservant l'équilibre de notre environnement et de ses habitants.

### Habitats d'eau douce en milieu humide

- **Communautés à Reine des prés et communauté associés**  
**CORINE BIOTOPES : 37.1 – Surface : 632m<sup>2</sup>**

#### ***Filipendulion ulmariae***

Prairie de hautes herbes eutrophe dominée par différentes espèces : *Lysimachia vulgaris*, *Lythrum salicaria*, *Phalaris arundinacea*, *Eupatorium cannabinum*, *Symphytum officinale*, *Cirsium arvense*.

- **Prairies longuement inondables mésotrophiles atlantiques à subcontinentales**  
**CORINE BIOTOPES : 37.21x37.24 – Surface : 14722m<sup>2</sup>**

Le cortège floristique est dominé essentiellement par des monocotylédones : *Festuca arundinacea*, *Carex cuprina*, *Alopecurus geniculatus*. *Oenanthe* dans les petites dépressions avec *Juncus inflexus* et *Agrostis stolonifera*. Présence d'une orchidée des milieux humides, *Orchis laxiflora* disséminée dans les points hauts de la parcelle. Cet habitat est combiné par une topographie variable et est réparti sur toute la zone centrale de l'étude.

- **Prairie pâturées inondables mésotrophiles acidiphiles à acidiphiles**  
**CORINE BIOTOPES : 37.21 – Surface : 2745m<sup>2</sup>**  
***Ranunculo repentis-Cynosurion cristati***

Prairie anciennement pâturée, située sur la partie la plus haute de la parcelle, la présence de l'eau est moins soutenue que dans les autres milieux du site. Elle se caractérise par une végétation mésohygrophile comprenant des monocotylédones : *Cynosorus cristatus*, *Holchus lanatus*, *Festuca arundinacea*, *Poa sp.*, *Agrostis stolonifera*, *Orchis laxiflora*. D'autres espèces comme *Cirsium arvense*, *Leucanthemum vulgare*, *Ranunculus sp.*, les accompagnent.

- **Prairie pâturée inondable mésotrophile et acidophile à basiphile**  
**CORINE BIOTOPES : 37.24 – Surface : 19597m<sup>2</sup>**

***Mentha longioliae-Juncion inflexi***

Prairie courtement inondable en lien avec des pratiques de pâturage intensif. Elle se caractérise par la présence de *Juncus inflexus*, *Festuca arundinacea*, *Cyperus longus*, *Equisetum arvense*, *Ranunculus.sp*, *Mentha suaveolens*, *Pulicaria dysenterica*. Cet habitat est commun et stable dans la région Basse-Normandie.

- **Prairies inondables piétinées CORINE BIOTOPES : 37.24 – Surface : 59218m<sup>2</sup>**

***Potentilla anserinae***

Prairies inondables et pâturées, sols piétinés, courtement inondables et milieu eutrophe, on la retrouve souvent dans les zones plates dépressionnaires du site, en lien avec l'ancien lit du cours d'eau. Elles se caractérisent par *Potentilla anserina*, qui peut être accompagnée localement par *Alopecurus geniculatus*, *Dactylis glomerata*, *Mentha suaveolens*, *Plantago major*.

- **Mégaphorbiaies eutrophes CORINE BIOTOPES : 37.715 – Surface : 6339m<sup>2</sup>**

***Convolvulion sepium***

Mégaphorbiaie est dominée par de grandes herbes à larges feuilles vivant sur des sols riches et humides. Elle se caractérise ici par *Calystegia sepium*, *Epilobium hirsutum*, *Urtica dioica*, *Eupatorium cannabinum* et *Symphytum officinale*. Ces habitats sont souvent en bordure du parcellaire et combinés avec du roncier. Cet habitat est intéressant sur le plan de l'autoépuration des eaux et joue un rôle de corridor écologique pour la faune.

- **Ripisylve Aulnaies marécageuses CORINE BIOTOPES : 44.911 – Surface : 180m<sup>2</sup>**

***Alnion glutinosae***

Présence de ce jeune habitat le long de la rivière du moulin de Gouville. Elle est dominée par une strate arborescente de quelques jeunes sujets d'*Alnus glutinosa*. Sa strate herbacée est dominée par *Lycopus europaeus*, *Lysimachia vulgaris*, *Lythrum salicaria*, *Carex cuprina*, *Phalaris arundinacea*.

- **Roselières hautes à *Phragmites australis* CORINE BIOTOPES : 53.1 – Surface : 815m<sup>2</sup>**

***Phragmition communis***

Présence de cet habitat entre la route touristique et la jonction de la rivière du moulin de Gouville et le ruet de Ganne, un milieu de transition entre les eaux saumâtres et les eaux douces. Elle se caractérise essentiellement par l'espèce *Phragmites australis*, pouvant être périodiquement inondée par des eaux saumâtres en grande marée.

- **Caricai des sols eutrophes CORINE BIOTOPES : 53.21 – Surface : 106m<sup>2</sup>**

***Caricetum vulpinae***

Présence majeure de *Carex cuprina* le long d'une zone dépressionnaire en eau se jetant dans l'étendue d'eau saumâtre.

- **Cressonnière européenne CORINE BIOTOPES : 53.4 – Surface : 524m<sup>2</sup>**

***Apion nodiflori***

Communauté floristique se trouvant sur le canal central côté Est de la zone de l'étude. Elle se caractérise par *Berula erecta*, *Apium nodiflorum*, *Callitriche sp*. En Basse-Normandie, ce groupement est commun et stable. Il est évalué comme préoccupation mineur.

- **Jonchaies hautes CORINE BIOTOPES : 53.5 – Surface : 354m<sup>2</sup>**  
***Agropyro-Rumicion cristati***

Présence d'un tapis dense de *Juncus sp.* dans des dépressions couramment en eau, dans l'ancien lit mineur du cours d'eau sur la partie nord du site d'étude. Cet habitat est intéressant pour la reproduction de certaines espèces de libellules.

#### **Habitat d'eau saumâtre en milieu humide**

- **Salicorniales annuelles des ouvertures du schorre CORINE BIOTOPES : 15.11 – Surface : 1850m<sup>2</sup>**  
***Thero-Salicornietalia***

La communauté floristique se trouve dans les dépressions de l'ancien gabion dans la partie sud-ouest du site. Sa végétation est composée de salicorne sur les parties des vases nues. Puis elle se mélange avec *Aster tripolium*, *Suaeda maritima*.

- **Ourlet des prés salés d'Europe occidentale CORINE BIOTOPES : 15.35 – Surface : 3797m<sup>2</sup>**  
***Agropyron pungentis***

Ce cortège floristique se trouve autour de l'ancien gabion, il est caractérisé essentiellement par la présence *Elymus sp.* et mélangé avec quelques individus d' *Atriplex sp.*

- **Roselières saumâtres atlantiques et continentales CORINE BIOTOPES : 53.17 – Surface : 2305m<sup>2</sup>**  
***Scirpion maritimi***

Ce cortège floristique se trouve sur une masse d'eau saumâtre, il est caractérisé essentiellement par *Bolboschoenus maritimus* et *Juncus maritimus*. Ces espèces sont tolérantes à la présence de sel. Cet habitat est en lien avec l'ancien lit du cours d'eau et de l'ancienne dynamique de la queue du Havre avant la poldérisation.

#### **Autres Habitats**

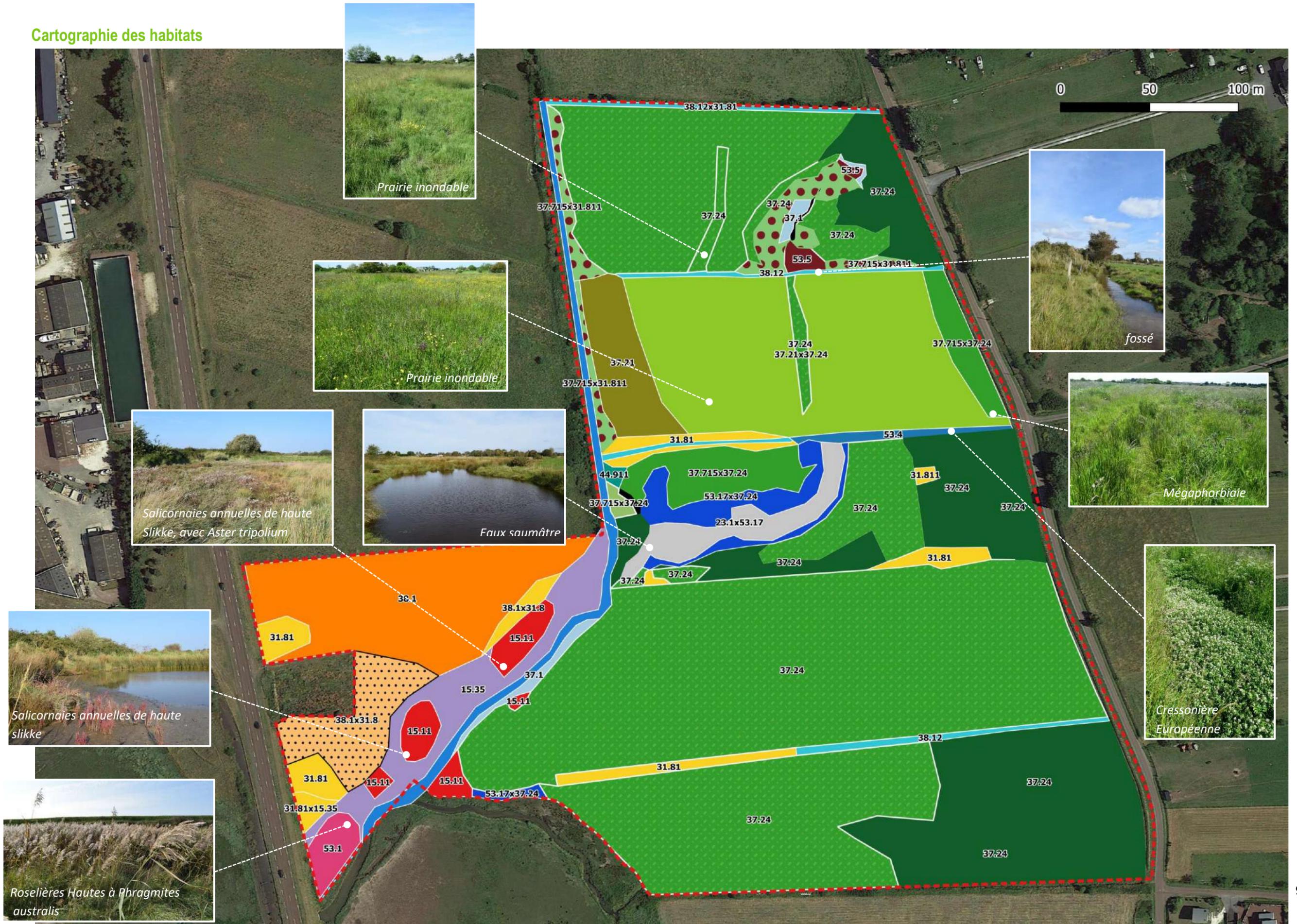
- **Fourrés à Pruneliers et à ronces CORINE BIOTOPES : 31.811 – Surface : 3738m<sup>2</sup>**  
***Pruno-Rubenion fruticosi***

Ces fourrés sont un peu partout le long des canaux et sur les parties hautes de la zone d'étude. Ils ne sont pas considérés comme des milieux humides. Sa végétation se caractérise par *Prunus spinosa* et *Rubus fruticosus*. Cet habitat peut se mélanger facilement avec les mégaphorbiaies eutrophiles (voir ci-dessus)

- **Prairie Mésophile CORINE BIOTOPES : 38.1 – Surface : 9052m<sup>2</sup>**  
***Cynosurion***

Pâturages mésophiles, régulièrement pâturés, sur les sols drainés par les canaux bordés le long du parcellaire, Cet habitat se caractérise, *Cynosurus cristatus*, différents *Poa*, *Holchus lanatus* *Trifolium repens*, *Ranunculus sp.* *Centaurea sp.*

Cartographie des habitats





## Légende des habitats

### Habitats

	Aulnaies
	Communauté Reines des prés et communautés associés
	Cours d'eau
	Cressionière européenne
	Fossés
	Fourrés
	Jonchaie haute
	Masse d'eau saumâtre
	Mégaphorbiaie à grandes herbes
	Mégaphorbiaies eutrophiles
	Mégaphorbiaies eutrophiles avec ronciers
	Ourllet des prés salés d'Europe occidentale
	Peuplement de grandes Laïches
	Prairie mesophile à roncier
	Prairie mésophile ancienne culture
	Prairies longuement inondables mésotrophiles atlantiques à subcontinentales
	Prairies pâturées inondables mésotrophiles et acidiclinales à acidiphiles
	Prairies pâturées inondables mésotrophiles et acidiclinales à basiphiles
	Prairies pâturées inondables piétinées
	Roselière saumâtres atlantiques et continentales
	Roselières hautes à Phragmites australis
	Salicorniaies annuelles de la Haute Slikke

## Flore

Un recensement non exhaustif a été réalisé entre l'été et de l'automne 2021. Il en résulte qu'aucune des espèces floristiques rencontrées ne requière un statut de protection. Une espèce est inscrite dans la liste rouge de Basse-Normandie et est considérée comme quasi-menacée (*Cyperus longus*). Nous avons pu recenser pour une première campagne de terrain, environ 45 espèces. Certaines espèces sont liées aux grandes marées, sur la partie sud-est de la zone étude.

Aucune espèce exotique envahissante vue à ce jour sur la zone d'études.

### Liste des Espèces présentes sur le site

<b>Nom scientifique</b>	<b>Indice de rareté</b>
Agrostis stolonifera L. subsp. stolonifera	TC
Alnus glutinosa (L.) Gaertn.	TC
Alopecurus geniculatus L.	TC
Althaea officinalis L.	AC
Apium nodiflorum (L.) Lag.	TC
Aster tripolium L. subsp. tripolium	PC
Calystegia sepium (L.) R.Br.	TC
Calystegia sepium (L.) R.Br.	TC
Carex cuprina (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern.	C
Cirsium arvense (L.) Scop.	TC
Cynosurus cristatus L.	TC
Cyperus longus L.	AC
Dactylis glomerata L.	TC
Dipsacus fullonum L.	C
Epilobium hirsutum L.	TC
Equisetum arvense L.	TC
Eupatorium cannabinum L. subsp. cannabinum	TC
Festuca arundinacea Schreb.	TC
Heracleum sphondylium L.	TC
Holcus lanatus L.	TC
Juncus articulatus L.	TC
Juncus inflexus L.	C
Juncus maritimus Lam.	PC
Leucanthemum vulgare Lam.	TC
Lycopus europaeus L.	TC
Lysimachia vulgaris L.	TC
Lythrum salicaria L.	TC
Mentha aquatica L.	TC
Mentha suaveolens Ehrh.	C
Oenanthe crocata L.	TC
Orchis laxiflora Lam.	AC
Phalaris arundinacea L. subsp. arundinacea	TC
Phragmites australis (Cav.) Steud.	C
Plantago major L.	TC
Potentilla anserina L. subsp. anserina	TC
Prunus spinosa L.	TC
Pulicaria dysenterica (L.) Bernh.	TC
Ranunculus acris L.	TC
Rubus sp.	TC
Sambucus nigra L.	TC
Scirpus maritimus L.	AC
Suaeda maritima (L.) Dumort. subsp. maritima	PC
Symphytum officinale L. subsp. officinale	C
Urtica dioica L.	TC

Calculé dans un maillage Lambert 10kmx10km pour l'ensemble des données validées > 1990

TC : plus de 75% des mailles

C : de 50% à 75% des mailles

AC : de 25% à 50% des mailles

PC : de 12.5% à 25% des mailles

AR : de 6.25% à 12.5% des mailles

R : de 3.125% à 6.25% des mailles

TR : moins de 3.125% des mailles

NSR : 0%

*Photos d'espèces présentes des milieux humides*



*Orchis laxiflora*



*Carex cuprina*



*Orenanthe crocata*



*Symphytum officinale*

## Faune

Une recherche bibliographique a été menée, avec un inventaire des odonates (Libellules).

### Oiseaux :

Les inventaires sont en lien avec la ZNIEFF de type 1 et la proximité de la zone Natura 2000 (cf ci-dessus). Sur les 3 dernières années, il en résulte que 23 espèces fréquentent la zone du polder. La plupart de ces espèces ont un statut de protection. Une espèce relève notre attention, le combattant varié est éteint comme nicheur et en danger d'extinction en tant qu'hivernant.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Liste rouge Basse-Normandie	
			Nicheur	Hivernant
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Protégé	LC	LC
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Chassable	VU	NT
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Chassable	CR	NT
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba alba</i>	Protégé	LC	NT
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Protégé	LC	DD
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	Protégé	non	CR
Cigogne noir	<i>Ciconia nigra</i>	Protégé	CR	non
<b>Combattant varié</b>	<b><i>Philomachus pugnax</i></b>	<b>Chassable</b>	<b>RE</b>	<b>CR</b>
Corneille noir	<i>Corvus corone</i>	Chassable	LC	LC
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Suspendu	VU	NT
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	Chassable	non	non
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Chassable	NT	NT
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Protégé	LC	DD
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Protégé	LC	LC
Héron garde-boeuf	<i>Bubulcus ibis</i>	Protégé	EN	CR
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Chassable	LC	LC
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	Protégé	NE	NT
Mouette rieuse	<i>Chriococephalus ridibundus</i>	Protégé	CR	LC
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Chassable	LC	LC
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Protégé	EN	DD
Rouge gorges familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Protégé	LC	LC
Traquet pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	Protégé	LC	DD
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Chassable	EN	LC

### Classement par ordre alphabétique des noms français

<b>RE</b>	Eteint	} Espèces menacées
<b>CR</b>	En danger critique d'extinction	
<b>EN</b>	En danger	
<b>VU</b>	Vulnérable	
NT	Quasi-menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NE	Non évaluée	
NA	Non applicable	
Non	Non concernée (exemple : l'hirondelle rustique est absente en hiver)	

### Invertébrés :

La météo de ce printemps et de cet été n'a pas été très favorable pour bien mener un inventaire sur les invertébrés. Un stagiaire de l'Association AVRIL a inventorié le groupe des odonates, il en résulte 5 espèces trouvées. Le groupe des odonates sont des espèces vivants sur des milieux humides avec des zones d'eau libre stagnante ou à faible courant.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut
Ischnure naine	<i>Ischnura pumilio</i>	Non protégé
Ischnure élégante	<i>Ischnura elegans</i>	Non protégé
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	Non protégé
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	Non protégé
Sympétrum	<i>Sympetrum sp.</i>	Non protégé

### Amphibiens :

A ce jour aucun amphibien n'a pu être observé, manque de campagne d'observation.

### Mammifères :

Suite aux campagnes de terrain, 2 espèces de grands mammifères. Des traces fécales de ragondins, et un chevreuil en visuel ont été observés. Pas d'espèces protégées à ce jour.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut
Ragondin	<i>Ischnura pumilio</i>	Chassable
Chevreuil	<i>Ischnura elegans</i>	Chassable

*Photos d'espèces présentes des milieux humides*



*Anax empereur*



*Libellule deprimé*



*Aigrette garzette*



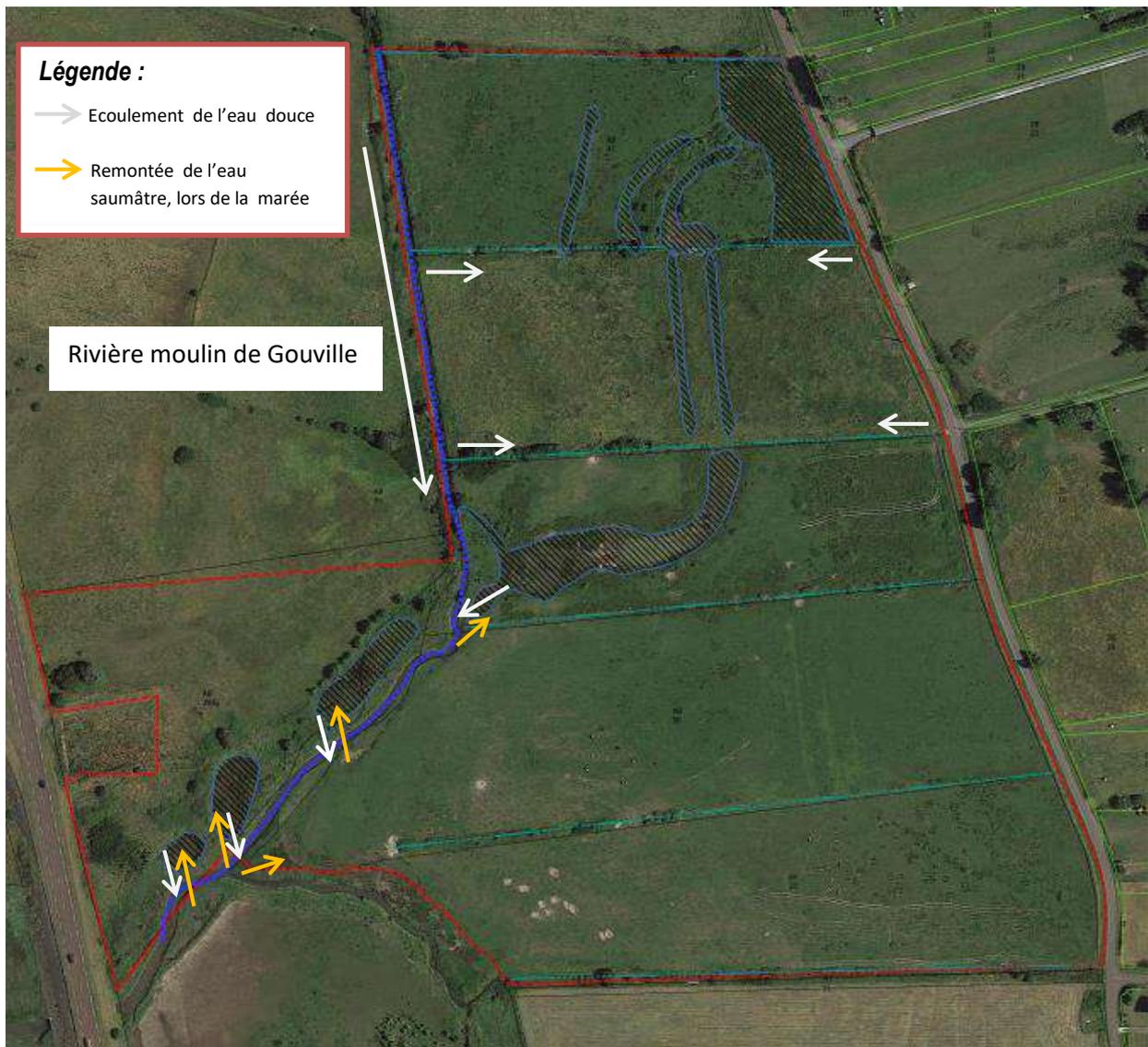
*Héron cendré*

## Les Fonctionnalités hydrauliques du site

D'un point de vue hydraulique, le polder faisait partie de la dynamique du Havre de Blainville-sur-Mer. Il était parcouru du méandre de la rivière du moulin de Gouville, du ruet de Ganne et de petits marigots. Actuellement la queue du Havre où se situe la zone d'étude, n'est dynamisée que lors de fortes marées et des tempêtes. Les fossés de drainage ont pris la place du méandre de la rivière du moulin de Gouville. Cette rivière a été calibrée en ligne droite (traversé Nord-Sud).

Les résidus des masses d'eau sont liés à l'ancien lit naturel de la rivière du moulin de Gouville, zone dépressionnaires naturelles.

**Carte des circulations d'eau en surface : Photographie 2019**



*Photographie aérienne prise entre 1950-1965, ancien lit du cours d'eau principal du polder*



## Préconisations de gestion

Il est essentiel de préserver et de mieux gérer les zones humides. De par leur fonctions hydrologiques, épuratrices et écologiques, ces milieux rendent des services en matière de : régulation naturelle des inondations, d'amélioration de la qualité de l'eau, diminution de l'érosion, soutien des cours d'eau en période d'étiage, maintien d'un réservoir de biodiversité, réduction des émissions de Co2 et de CO, développement économique et développement socio-culturel.

Les préconisations de gestion sont à suivre pour un meilleur respect des espèces et des habitats présents sur le site. Pour chaque intervention de gestion, il est préconisé de prévenir les personnes habilitées pour la gestion des habitats naturels comme l'association AVRIL. Cela permettra d'être en adéquation sur les enjeux de la gestion du site. Cette partie est à coupler avec la carte des zones de gestion (voir ci-dessous.) et le rétro-planning des actions à mener (voir p.26-27.) pour comprendre les différentes modalités à mettre en place.

Sur l'ensemble de la zone d'étude, l'utilisation de pesticides, de fertilisants azotés, drainage et retournement des sols, le brûlage sont à proscrire. La fauche et/ou le pâturage extensif sont préférables pour le maintien de l'ouverture des parcelles.

### - Les mégaphorbiaies :

En bordure du parcellaire se trouvent les mégaphorbiaies. Ces zones sont en lien avec les produits de curage déposés anciennement et qui enrichissent la zone. L'accumulation des produits de curage ont favorisé l'amoncellement de bourlets et le développement de ces mégaphorbiaies.

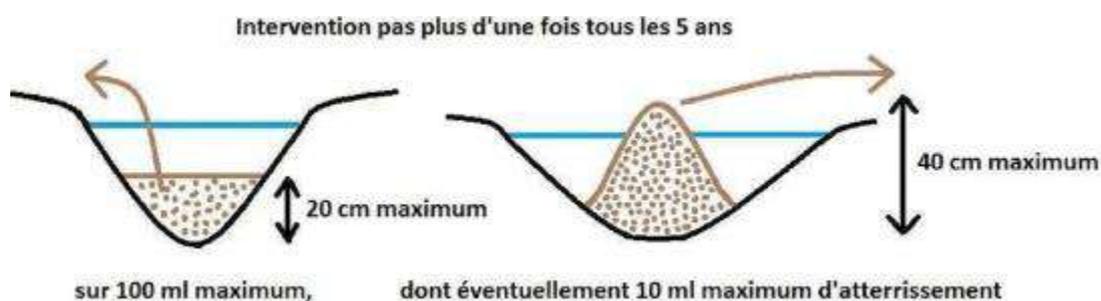
Afin d'être en adéquation avec l'évolution du milieu et des espèces pouvant peupler cet habitat, il est demandé de faucher certaines zones par rotation tous les 3 ans tel que le présente la carte des zones de gestion ci-dessous, pour maintenir le milieu ouvert, et préserver des zones de tranquillité et de cache pour la faune.

Sans aucun entretien, de jeunes ligneux s'y développent annonçant un retour progressif en roncier et d'arbustes comme le prunelier épineux.

Faucher ou débroussailler manuellement les zones. Puis exporter les produits de coupes pour éviter un enrichissement des sols qui favoriserait l'apparition d'espèces nitrophiles comme les orties ou les oseilles. Cette exportation de coupe sous la forme de tas exposés au soleil, peut-être valorisée en créant des zones de refuges en périphérie des parcelles pour des micromammifères ou des reptiles. L'emplacement de ces tas doit être localisé dans les parties non inondables, en périphérie du site et sur des zones non fragiles. Les zones pourront être discutées avec les intervenants de la gestion.

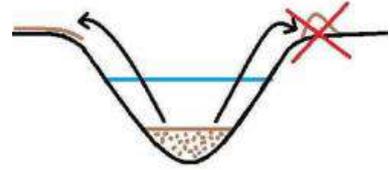
### - Les fossés :

L'entretien ne doit être effectué qu'en cas de nécessité (par exemple fort envasement). Il est préconisé de faire un curage tous les 5 ans. Le curage doit être localisé, sur une profondeur inférieure à 20 cm et sur un linéaire inférieur à 100 m, ou localisé sur un linéaire total inférieur à 10 m (sur une épaisseur maximale de 40 cm). Les berges ne doivent pas être modifiées. S'il n'était pas possible d'intervenir sans toucher aux berges, un godet de curage sera utilisé de façon à conserver au minimum une des deux berges. Le godet trapèze est pros crit.



Le fossé de la zone 1 a été récemment curé. Un curage de la zone n°1a a été observé pendant le repérage de terrain. Les produits ont été mis sur le côté laissant des amoncellements difformes. Ces produits devront être mis dans la zone 1c de l'ouest du fossé pour reboucher une partie de ce fossé servant de drain.

Les produits de curage devront être étalés à proximité, mais ne doivent pas être disposés en merlon le long du fossé. Si le produit de curage est étalé sur les abords du fossé, ces abords doivent rester végétalisés.



Le cours d'eau en bordure traverse différentes parcelles agricoles (pâturage bovins, et cultures, pouvant être riches en eutrophe en lien avec les actions anthropiques, c'est pour cela que certains fossés comme les fossés de la zone 2 et 3, la zone 1c peuvent être rebouchés ou se laisser naturellement s'atterrir :

- pour redynamiser le milieu humide en période d'inondation
- pour favoriser la filtration de l'eau, en remettant en fonction ce milieu sur le plan hydrique et épurative.

La zone à cresson ne doit pas être curée d'ici les 5 ans. Des inventaires naturalistes plus poussés devront être effectués d'ici les 5 ans.

#### - Les fourrés à Prunus et ripisylve à Aulne:

Il est préconisé de contenir les fourrés par une taille tous les 3 ans, de maintenir des espaces d'ouverture et de laisser une ripisylve large de 5 mètres environ. Les déchets de coupe devront être évacués. Le brûlage est à éviter sur place pour favoriser le développement d'une flore diversifiée et éviter un dérangement de la faune.

#### - Prairies mésophiles et hygrophiles :

Cette mesure de gestion sera couplée avec un cahier des charges pour la personne en charge de la gestion. Une discussion en amont sera nécessaire pour élaborer ce cahier.

Deux gestions sont possibles pour le maintien de l'ouverture de ces habitats :

#### Fauche :

Une fauche tardive annuelle devra être mise en place sur la prairie humide (n°1 sur la carte 3). Elle sera effectuée de façon préférentielle, entre le 15 août et le 15 septembre en fonction des conditions environnementales et climatiques. A cette date les espèces de cet habitat arrivent à la fin de leur cycle de reproduction, ce qui permet de préserver les cycles naturels biologiques de la faune et de la flore.

Réaliser si possible sur la zone n°1 une fauche centrifuge, du centre vers l'extérieur, pour permettre à la faune de s'échapper avant le passage des engins de coupe (schéma en annexe).

Afin d'évaluer cette date, il est recommandé de demander conseil à l'association AVRIL au préalable afin d'être en accord avec l'évolution de la prairie d'une année sur l'autre.

Les zones n°2 de la parcelle AB49, ne sont pas accessibles par des tracteurs. Une fauche manuelle, à l'aide de débrousailluse devra être effectuée.

Comme pour toutes les zones gérées par fauchage sur ce site, les produits de coupe devront être extraits de la parcelle et pourront être, par exemple, valorisés sous forme de paillage.

Inconvénients :

- Maintien avec des énergies fossilisées
- Matériel adapté aux zones humides
- Période d'intervention
- Export de la matière

Avantages :

- Pas de surveillance de bétails
- Une intervention par an
- Facilite le déplacement pour l'accueil du public

#### **Pâturage extensif :**

Un pâturage extensif peut être proposé, mais les sols sont vite gorgés d'eau à certains moments. Les animaux domestiques choisis doivent être en adéquation avec les milieux humides. De plus, les clôtures existantes sont à revoir, et mettre en place un abreuvoir adapté au site pour éviter de piétiner certains milieux engorgés d'eau. Des exclos devront être construits pour éviter aux animaux de dégrader certains milieux et pouvant être un piège pour eux même.

Inconvénients :

- Surveillances
- Entretien de la clôture
- Période estivale automnale
- Refus de pâturage

Avantages :

- Entretien des haies
- Maintien sans énergie fossile
- Bucolique pour le public

#### **Les dépressions humides (zone en eau) et mégaphorbiaies humides :**

Les dépressions sont inondées une longue période de l'année. L'atterrissement de ces zones est lié à une accumulation de la matière organique produite par les végétaux (joncs et laïches). Afin de diversifier le cortège floristique, de conserver un lieu de reproduction des odonates et de favoriser la venue des amphibiens, les dépressions de la zone 1 et 2 seront gérées de la façon suivante :

- Curer sur 40 cm d'épaisseur la zone centrale des polygones.
- Maintenir les berges en pentes douces pour faciliter la circulation de la faune et de diversifié les espèces floristiques.
- Régaler les produits de curage en une couche fine sur 10 cm autour des dépressions (voir ci-dessus les préconisations sur les produits de curage).

#### **Les milieux humides saumâtres :**

Les zones en rouge 1 et 2. Ces habitats ont besoin d'un bon fonctionnement hydraulique, d'où le rebouchage de certains fossés, et le maintien de la fluctuation des marées dans le polder (agrandissement de l'ouverture du polder). Ces zones sont des habitats de refuge pour de nombreux oiseaux et d'invertébrés en lien avec le littoral proche.

## Proposition du tracé du sentier pour le public

Un diagnostic de terrain plus approfondi devra être fait, si la mise en place d'un sentier d'accueil au public modifiera ou impactera le milieu ou le sol des zones humides.

Les différentes campagnes de terrains durant cette année ont permis de donner une proposition de tracé. Les parcelles concernées sont celles du nord (parcelles cadastrales AB 048 et AB 047). Ce tracé permet de limiter le dérangement de l'avifaune, et de la flore du site du Polder (voir carte ci-dessous). Le site est une zone humide ou la plupart des milieux sont souvent engorgés une bonne partie de l'année.

Le tracé en pointillé orange est le parcours proposé. Les zones en bleu sont les parties engorgées d'eau une grande partie de l'année, et pouvant être en eau lors de précipitations estivales.

### *Proposition du tracé du sentier*



## Cartographie des zones de gestion









## Annexe 1 : Procédure de fauche centrifuge

Les préconisations de gestion du CEN Normandie Ouest :

« La fauche centrifuge est préconisée afin de sauvegarder les individus qui se concentrent dans la partie non fauchée de la parcelle. Lors des fauches classiques (de l'extérieur vers l'intérieur), la faune se retrouve piégée au centre de la prairie et se fait tuer par les machines. La fauche centrifuge consiste à faucher en repoussant la faune vers l'extérieur de la parcelle ou vers une zone refuge, en commençant par le centre. Un détournage est cependant permis sur deux extrémités de la parcelle. Afin d'optimiser le temps de fauche, une parcelle de grande largeur peut être fauchée en deux ou plusieurs fauches centrifuges (ou « planches »).

Le maintien d'une vitesse de fauche modérée constitue aussi une recommandation importante. Afin de laisser toutes les chances à la faune d'atteindre la bande refuge. Il est préférable de ralentir à moins de 6 km/h dans les dernières bandes. »

